

# Le blues des grands industriels, bientôt privés d'électricité à prix cassé



Pour certains industriels, l'électricité reste l'intrant le plus important, et représente jusqu'à 50% des coûts de production. (Crédits : Wolfgang Rattay)

Marine Godelier

**A** lors que l'Arenh, ce dispositif qui oblige EDF à vendre une partie de sa production à un prix inférieur à ses coûts de production, disparaîtra en 2026, les industriels les plus gourmands en électricité s'inquiètent. Le nouveau mécanisme proposé par l'énergéticien sera moins protecteur. Et peine à trouver preneur.

« Pendant des décennies, on a pu bénéficier d'une électricité nucléaire très compétitive pour produire des molécules. C'est grâce à ça que se sont développées certaines filières stratégiques dans le pays, comme le chimie, se souvient Magali Smets, directrice générale de la fédération France Chimie. Mais tout cela risque de changer. »

Que se passe-t-il dans les entreprises énérgo-intensives, de l'aciérie à la chimie en passant par la métallurgie ou l'aluminium ? Depuis des mois, les cris d'alarme s'enchaînent : sans électricité bon marché — qui représente 15 à 50 % de leurs coûts de

revient —, gare aux futures fermetures de sites, répètent plusieurs d'entre elles.

Un bras de fer semble même s'être engagé avec EDF. Au point que l'Uniden (Union des industries utilisatrices d'énergie) a appelé vendredi l'opérateur historique « à ne pas tourner le dos à l'industrie française ». Et pour cause : cette dernière serait « affaiblie » par la politique actuelle d'EDF, a ajouté l'ancien ministre de l'Economie Bruno Le Maire sur X (ex-Twitter).

## Un cadre « post-Arenh » plus souple pour EDF

Pourtant, aujourd'hui encore, les industriels profitent de conditions très avantageuses : grâce au mécanisme de l'Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique), ils peuvent acheter plus de la moitié de l'électricité qu'ils consomment à 42 euros le mégawattheure (MWh) auprès d'EDF. Un prix inférieur aux coûts de production du parc, et bien éloigné des cours observés sur le marché pendant la crise, lesquels flirtaient autour

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Le blues des grands industriels, bientôt privés d'électricité à prix cassé

de 150 euros/MWh. Le but : leur offrir un cadre stable et attractif afin de résister à la concurrence internationale.

Mais voilà : après quinze ans de bons et loyaux services, l'Arenh tirera sa révérence fin 2025, comme prévu par la loi nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui en actait la création. Et sans surprise, la préparation du « post-Arenh » se passe mal.

« *Le nouveau dispositif sera forcément moins protecteur, puisqu'EDF refuse désormais de vendre en-dessous ses coûts de production* », explique-t-on.

Le sujet a néanmoins fait l'objet de longues négociations. En remplacement, l'ancien gouvernement envisageait même d'encadrer strictement l'ensemble des prix de vente d'EDF, dans une optique de réindustrialisation du pays. Et s'était battu à Bruxelles pour en décrocher la permission.

Seulement, le PDG du groupe, Luc Rémont, refusait catégoriquement cette option. Par conséquent, dans un accord final signé en novembre 2023, l'Etat a fini par consentir à une régulation plus souple dès 2026, en offrant une grande latitude à l'électricien sur sa politique commerciale. Dit autrement, EDF pourra bientôt définir en grande partie ses prix de vente en fonction de ceux du marché.

## Partenariats sur le parc nucléaire

En échange, l'entreprise devait toutefois proposer des offres préférentielles à ses clients très consommateurs. « *A l'époque, Bruno Le Maire exigeait que les plus industriels soumis à la concurrence internationale puissent toujours bénéficier d'électricité à un prix défini sur le long terme, sans être soumis à la volatilité des marchés* », explique-t-on chez France Chimie. Pour s'y plier, EDF a donc rapidement dégainé une nouvelle offre, baptisée « contrat d'allocation de production nucléaire » (CAPN). Le principe : réserver une portion de la production du parc atomique aux usines les plus énergivores... avec des volumes et des coûts qui seraient ensuite fonction des performances des réacteurs.

Or, plus d'un an après, seulement huit industriels ont signé une lettre d'intention (non engageante) pour profiter d'un CAPN, et un seul a conclu un contrat ferme, pour un volume global de 12 térawattheures (TWh). « *C'est très peu. Rien que dans le secteur de la chimie, il existe une cinquantaine d'électro-intensifs, représentant 15 TWh de consommation annuelle* », souffle Magali Smets. C'est moins, d'ailleurs, que ce qu'exigeait le gouvernement sortant, lequel avait demandé à EDF d'atteindre un

total de 20 TWh d'ici à janvier 2025. Les échanges coïnceraient sur le partage du risque, mais aussi sur les prix proposés par l'énergéticien, bien éloignés de l'Arenh à 42 euros.

## « On n'est plus prioritaires »

Pour ne rien arranger, EDF a annoncé jeudi son intention d'ouvrir les CAPN à toutes les entreprises consommant plus de 0,7 TWh par an, et à tous les fournisseurs d'énergie disposant de capacités de soutirage en France. Plutôt que d'être négociés de gré à gré, dans le cadre de discussions bilatérales, cette électricité s'écoulera via des enchères, avec un premier volume proposé de 10 TWh.

De quoi déclencher l'ire des premiers concernés. « *Les CAPN avaient été conçus pour les électro-intensifs menacés de délocalisation. Maintenant, on en fait un produit comme un autre au sein de la palette commerciale du groupe, sans plus aucun critère d'exposition ! On n'est plus prioritaires* », tempête Nicolas de Warren, président de l'Uniden.

« *Nous nous interrogeons désormais sur la bonne mise en œuvre de l'accord Etat-EDF (...) dans la mesure où l'esprit même de l'accord ne serait plus respecté* », ont réagi lundi France chimie, l'Alliance des minerais, minéraux et métaux, Aluminium France et France ciment dans un communiqué conjoint.

Concrètement, ces fédérations craignent que d'autres secteurs plus riches, capables d'absorber des coûts plus importants, ne fassent monter les enchères — comme les *data centers*. Or, « *les producteurs d'aluminium ou d'acier, eux, ne pourraient pas répercuter à leurs clients une augmentation des prix de l'électricité utilisés dans le processus, en raison d'une concurrence internationale acerbée sur ces matériaux* », poursuit l'Uniden.

« *Cela donne le sentiment qu'EDF va chercher d'autres consommateurs pour remplir les quotas, puisque les négociations avec les électro-intensifs patinent* », déplore Magali Smets.

« *Le risque, c'est que l'apparition se fasse de plus en plus sur le marché au comptant, au jour le jour et sans aucune visibilité* », ajoute Sylvain Le Net, responsable énergie chez France chimie.

## Un deuxième contrat sur le point d'être annoncé

De son côté, EDF assure se mettre en conformité avec le droit. En décembre 2023, un courrier de l'Autorité de la concurrence et de la Commission de la régulation de l'énergie adressé à plusieurs

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Le blues des grands industriels, bientôt privés d'électricité à prix cassé

ministres, que *La Tribune* a consulté, demandait en effet que soit « **garanti** » le « **caractère non discriminatoire** » des CAPN, et d'engager « **une réflexion sur la participation d'autres acteurs économiques notamment les fournisseurs concurrents d'EDF** ».

Par ailleurs, tandis que l'Uniden considère que les discussions avec ses adhérents « **n'avancent plus** » l'énergéticien affirme qu'elles se poursuivent. Selon nos informations, la signature d'un deuxième contrat ferme avec un électro-intensif est imminente, et sera annoncée dans les tout prochains jours.

**Exeltium, une alternative à l'Arenh pour les électro-intensifs**

Il n'existe pas que l'Arenh — et demain, les CAPN — pour permettre aux industriels de bénéficier de prix de l'électricité moins élevés sur le long terme : il y a quinze ans, EDF a signé avec vingt-sept sites électro-intensifs (papier, chimie, métaux...) un accord baptisé « Exeltium ». Le principe : sécuriser une

fourniture d'électricité nucléaire à coûts et volume prévisibles jusqu'en 2034. « **Il s'agit d'un dispositif hCrS Arenh, qui avait été approuvé à l'époque par la Commission européenne** », précise-t-on à l'Uniden.

Concrètement, 311 TWh d'électricité devaient être délivrés sur une période de vingt-quatre ans, en contrepartie d'une avance de près de 4 milliards d'euros payée à EDF au début du contrat. Seulement voilà : Exeltium a été financé en 2008, en pleine crise économique. Confrontés à des difficultés d'emprunt, les industriels n'ont ainsi pu avancer « que » 1,7 milliard d'euros, et recevront seulement la moitié des volumes autorisés par Bruxelles.

Pour y remédier, l'accord Etat/EDF de 2023 prévoit de négocier une phase 2. Mais celle-ci reste au point mort. Quoi qu'il en soit, même si ce dispositif est bienvenu, « **il ne suffira pas à remplacer l'Arenh** », assure-t-on à l'Uniden. ■